

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SOUPLETHANE WP lent (manuel) – POLYOL

Version 4.0 Date de révision (version française): 13.02.2019 (Annule et remplace la FDS du 30/11/2018)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : SOUPLETHANE WP Lent (manuel) - POLYOL
No d'index : N'est pas applicable.
No. CE : N'est pas applicable.
No. CAS. : N'est pas applicable.
No. d'enregistrement REACH : Le produit est un mélange, de ce fait ne nécessite pas un enregistrement "REACH".
Description du produit : Mélange
Origine: organique, polyol

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Composant d'un système de résine polyuréthane mélange

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité.

Société : KEMICA COATINGS
Adresse : Z.A. DU BOIS GUESLIN
28630 MIGNIERES
FRANCE
Téléphone : +33 (0)2 37 26 39 87
+33 (0)2 37 26 33 56
Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : info@kemica-coatings.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organisme de conseil/centre antipoison national

France : ORFILA
Téléphone : +33 (0)1 45 42 59 59

Fournisseur

Numéro de téléphone : +33 2 37 26 33 56 (8h30-12h00, 13h30-17h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Type de la substance – Composition : mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Le produit n'est pas classé comme étant dangereux dans le sens de l'Ordonnance européenne n° 1272/2008 [CLP].

2.2. Éléments d'étiquetage

Le produit ne doit pas être caractérisé selon l'Ordonnance européenne n° 1272/2008 [CLP].

2.3 Autres dangers

Pas d'information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SOUPLETHANE WP lent (manuel) – POLYOL

Version 4.0 Date de révision (version française): 13.02.2019 (Annule et remplace la FDS du 30/11/2018)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Ce mélange ne contient aucune substance présentant un danger pour la santé ou l'environnement selon la directive 67/548 / CEE relative aux substances dangereuses ou du règlement (CE) n ° 1272/2008, auquel est attribuée une limite d'exposition des travailleurs, classée PBT / vPvB ou incluse dans la liste des candidats.

Nature chimique : Mélange à base de l'huile de ricin

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette et/ou la FDS).

En cas d'inhalation

En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin

En cas de contact avec la peau

En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Se rincer les yeux avec de l'eau pendant quelques minutes. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologue.

En cas d'ingestion

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers

nécessaires mesures thérapeutiques: Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 D'extinction approprié

Moyens d'extinction appropriés: Dioxyde de carbone (CO2), Mousse, poudre d'extinction.

Moyens d'extinction inappropriés: Eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les vapeurs d'incendie ou de décomposition.

En cas d'incendie, risque de formation de gaz de combustion ou de vapeurs dangereuses.

En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d'): monoxyde de carbone, dioxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Port obligatoire d'un masque respiratoire autonome et une combinaison de protection pour les intervenants.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit

6.2 Mesures liées à l'environnement

Contenir la matière déversée en l'endiguant ou à l'aide des matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte des déchets.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SOUPLETHANE WP lent (manuel) – POLYOL

Version 4.0 Date de révision (version française): 13.02.2019 (Annule et remplace la FDS du 30/11/2018)

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir rubrique 8 pour plus d'informations. Voir rubrique 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Il convient de respecter les mesures de protection personnelles figurant au section 8. Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

Se laver les mains à chaque pause/arrêt de travail. Entreposer séparément les vêtements de travail. Changer immédiatement les vêtements souillés ou mouillés.

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas exposer au contact avec de forts oxydants.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker les récipients à l'abri de l'humidité et hermétiquement fermés, dans un endroit frais et bien aéré. Ne pas stocker ensemble avec: agent oxydant, fortes

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Sans objet.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition : Aucune donnée disponible pour ce produit (mélange).

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire

Protection respiratoire non indispensable

Protection des mains

Il n'est pas nécessaire de se protéger les mains

Protection des yeux

Porter un appareil de protection des yeux/du visage (lunettes anti-éclaboussures ou écran facial/lunettes de sécurité).

Protection de la peau et du corps

Porter un vêtement de protection approprié tel que tyvek en polyéthylène ou équivalent pour la protection contre les éclaboussures.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--------------------------------|-----------------|
| Aspect: | liquide |
| Couleur: | crème |
| Odeur: | caractéristique |
| Seuil olfactif: | non déterminé |
| pH: | non déterminé |
| Point/intervalle de fusion: | non déterminé |
| Point/intervalle d'ébullition: | non déterminé |
| Point d'éclair: | 229°C |
| Taux d'évaporation: | non déterminé |
| inflammabilité (solide, gaz): | Non applicable |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SOUPLETHANE WP lent (manuel) – POLYOL

Version 4.0 Date de révision (version française): 13.02.2019 (Annule et remplace la FDS du 30/11/2018)

| | |
|--------------------------------------|-------------------------------------|
| Indice de combustion: | Non applicable |
| Pression de vapeur: | non déterminé |
| Pression de vapeur d'ingrédients: | |
| Densité de vapeur: | non déterminé |
| Densité: | env. 1,37 g/cm ³ à 20 °C |
| Miscibilité à l'eau: | non miscible à 15 °C |
| Tension superficielle: | non déterminé |
| Température d'auto-inflammabilité: | Non applicable |
| Température d'inflammation: | non déterminé |
| Température de décomposition: | non déterminé |
| propriétés explosives: | non déterminé |
| Classe d'explosibilité de poussière: | Non applicable |
| propriétés comburantes: | non déterminé |

9.2 Autres informations

Les valeurs indiquées ne correspondent pas dans tous les cas à la spécification du produit. Les données de spécification figurent dans la notice technique.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Ces informations ne sont pas disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Ces informations ne sont pas disponibles.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Ces informations ne sont pas disponibles.

10.4 Conditions à éviter

Conserveur à l'écart de l'humidité. Tenir éloigné de toute source de chaleur, d'étincelle ou de flamme ouverte.

10.5 Matières incompatibles

agent oxydant, fortes
Alcalies (bases), concentré
Acide fort

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux à condition de respecter les prescriptions de stockage et de manipulation.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité orale [mg/kg]

| Valeur | Critère de test | Espèce utilisée pour le test | Remarque |
|--------|-----------------|------------------------------|---|
| >5000 | DL50 | Rat | la déclaration est dérivée de produits de structure ou de composition similaire |

SOUPLETHANE WP lent (manuel) – POLYOL

Version 4.0 Date de révision (version française): 13.02.2019 (Annule et remplace la FDS du 30/11/2018)

Toxicité dermale [mg/kg]

| Valeur | Critère de test | Espèce utilisée pour le test | Remarque |
|--------|-----------------|------------------------------|---|
| >3000 | DL50 | Rat | la déclaration est dérivée de produits de structure ou de composition similaire |

Toxicité par inhalation [mg/l] Aucune donnée disponible

Irritation primaire cutanée non irritant

Irritation oculaire non irritant

Sensibilisation non sensibilisant

Effets cancérogènes Aucune donnée disponible

Mutagénèse Test d'Ames négatif

Toxicité pour la reproduction aucune indication expérimentale sur les effets toxiques sur la reproduction.

Effet caustique non corrosif

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité pour le poisson [mg/l]

| Valeur | Critère de test | Espèce utilisée pour le test | Type de mesure | Durée d'exposition |
|--------|-----------------|------------------------------|----------------|--------------------|
| 1000 | LC0 | Brachydanio rerio | OECD 203 | 96h |

Toxicité pour les daphnies [mg/l] Aucune information disponible.

Toxicité pour les algues [mg/l] Aucune information disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité : Facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de bioconcentration (BCF) < 10

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité : Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultat de la détermination des propriétés PBT (Persistante, Toxique, Bioaccumulable) :

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACh.

12.6 Autres effets néfastes

Toxicité pour les bactéries [mg/l] 54000

Critère de test : EC10

Espèce utilisée pour le test : Pseudomonas putida

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Après vidage complet (absence d'écoulement ou d'égouttage, nettoyage à la truelle) les emballages vides peuvent être proposés au recyclage, selon la spécification en vigueur pour les emballages, aux

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SOUPLETHANE WP lent (manuel) – POLYOL

Version 4.0 Date de révision (version française): 13.02.2019 (Annule et remplace la FDS du 30/11/2018)

postes de réception des systèmes de reprise de l'industrie chimique. Le recyclage doit respecter la législation nationale et les réglementations concernant la protection de l'environnement.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR/RID

- 14.1 Numéro ONU : Marchandise non dangereuse
- 14.2 Nom d'expédition des Nations unies : Marchandise non dangereuse
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport : Marchandise non dangereuse
- 14.4 Groupe d'emballage : Marchandise non dangereuse
- 14.5 Dangers pour l'environnement : Marchandise non dangereuse

ADN

- 14.1 Numéro ONU : Marchandise non dangereuse
- 14.2 Nom d'expédition des Nations unies : Marchandise non dangereuse
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport : Marchandise non dangereuse
- 14.4 Groupe d'emballage : Marchandise non dangereuse
- 14.5 Dangers pour l'environnement : Marchandise non dangereuse

IATA

- 14.1 Numéro ONU : Marchandise non dangereuse
- 14.2 Nom d'expédition des Nations unies : Marchandise non dangereuse
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport : Marchandise non dangereuse
- 14.4 Groupe d'emballage : Marchandise non dangereuse
- 14.5 Dangers pour l'environnement : Marchandise non dangereuse

IMDG

- 14.1 Numéro ONU : Marchandise non dangereuse
- Nom d'expédition des Nations unies : Marchandise non dangereuse
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport : Marchandise non dangereuse
- 14.4 Groupe d'emballage : Marchandise non dangereuse
- 14.5 Dangers pour l'environnement : Marchandise non dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir section 6 - 8.

Information(s)

supplémentaire(s)

: Non dangereux pour le transport.

Tenir à l'écart des denrées alimentaires, des acides et des bases.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/EU concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SOUPLETHANE WP lent (manuel) – POLYOL

Version 4.0 Date de révision (version française): 13.02.2019 (Annule et remplace la FDS du 30/11/2018)

Non applicable

Tous les règlements nationaux sur la manipulation des substances dangereuses doivent être respectés.
Article R.4624-18 du Code du Travail : Surveillance médicale renforcée (SMR) : non concerné
Articles L.461-1 à L.461-7 du Code de la Sécurité Sociale : déclaration obligatoire à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et à l'Inspection du Travail. Tableau de Maladies Professionnelles N° : non concerné
Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) : Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-delà des limites de concentration réglementaires respectives ($\geq 0,1$ % (w/w), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Date d'impression : 13/02/2019

Date de révision : /01/2019

Version : 4.0 – FDS Conforme au Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH) – formule non classée.

Avis au lecteur

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.